

REGLEMENT (manifestations) PINBALLCOLLECTOR

Art. 1 : Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.

Art. 2 : Les exposants devront s'acquitter des droits d'inscriptions à la réservation. Celle-ci se fera dans l'ordre d'arrivée « des coupons » et dans la limite des disponibilités.

Art. 3 : Au cas où un exposant ne serait pas présent à 11h00 le samedi et n'aurait pas prévenu de son retard, les organisateurs se réservent le droit de disposer de son emplacement sans aucune contrepartie ni indemnité pour le retardataire.

Art. 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ou exposant qui pourrait troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.

Art. 5 : Il est interdit de louer ou de sous louer tout ou partie de son emplacement. Mais sont autoriser des accompagnateurs sur le stand ou le partage de celui-ci à plusieurs.

Art. 6 : Les exposants doivent respecter les normes de sécurité et doivent afficher leurs prix en euros.

Art. 7 : Le présent règlement pourra être modifié sur demande des autorités locales en fonction de la législation.

Art. 8 : Les exposants seront tenus pour responsable des dommages éventuels qu'ils pourraient causer à autrui ou aux installations.

Art. 9 : L'organisateur est assuré pour sa responsabilité civile. Toutefois cette assurance ne couvre pas les objets et matériels appartenant aux exposants en cas de bris, vol, etc... Les objets et matériels exposés demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant qui renonce à tous recours contre les organisateurs. Un gardiennage sera mis en place par l'association uniquement pour la nuit.

Art. 10 : Les stands devront rester achalandés jusqu'au dimanche 16h00.

Art. 11 : Interdiction de fumer dans la salle.

Art. 12 : L'exposant qui n'accepte pas le présent règlement ou qui ne fournira pas les pièces demandées se verra refuser l'accès à la manifestation et ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

Art. 13 : Les membres du bureau sont les seuls habilités à exclure un exposant et/ou un de ses accompagnateurs et toutes personnes en générales ne respectant pas le présent règlement.

Art. 14 : Les exposants professionnels devront fournir un extrait de K BIS ou de registre du commerce de moins de 3 mois sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation.

Art. 15 : Les exposants particuliers s'engagent à ne pas faire d'activités commerciales contraires à la législation en vigueur.

Art. 16 : En cas de non respect de la législation en vigueur par un exposant ou tout autre personne se trouvant sur la manifestation, l'association PINBALLCOLLECTOR se dégage de toute responsabilité.